

AIDE-MÉMOIRE

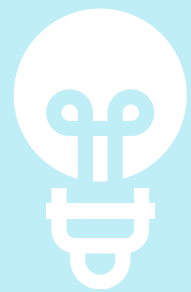
LORS DE L'ACHAT

- Frais d'inspection (le cas échéant)
- Frais de notaire
- Taxe de bienvenue
- Frais d'emménagement (le cas échéant)



LISTER LES CHARGES FIXES

- Taxes municipales et scolaires
- Assurance de l'immeuble
- Électricité/chauffage des parties communes



ESTIMER LES CHARGES VARIABLES

- Entretien courant (pelouse, déneigement, petites réparations)
- Frais de gestion
- Travaux préventifs (inspection, entretien des systèmes)



PRÉVOIR LES IMPRÉVUS

- Réparations urgentes (toiture, plomberie, chauffage)
- Remplacement d'équipements
- Périodes de vacance ou loyers impayés



IMPORTANT

Constituez un fonds d'urgence équivalant à 3 à 6 mois de dépenses totales et mettez à jour vos prévisions chaque année en fonction des hausses de coûts et de l'évolution du marché pour protéger votre trésorerie.